Action Nature

La lettre d'Action pour la Nature N°22 Avril 2005

Comité de rédaction : Jean-David Abel, Pierre Athanaze, Christophe Beurois, Romary Courtois, Christian Damenstein, Jean-Stéphane Devisse, Raymond Faure, Patrick Janin, Jean-Patrick Le Duc, , Roger Mathieu, Laurence Mermet, Yves Le Quellec, Michel Richoux

Action Nature, MRE, 32 Rue Ste Hélène, 69002 Lyon actionnature@tiscali.fr



Bon sang! Deux ans déjà !

Deux ans ! Voilà deux ans, nous avons entrepris de rédiger et de diffuser notre lettre *Action Nature*. Alors que le ministère de l'écologie de Mme Bachelot multipliait coups bas et menaces sur le monde de la protection de la Nature, nous avions décidé de dénoncer et combattre ce retour en arrière prôné par ce ministère, devenu celui des groupes de pression anti-nature. Depuis, Bachelot et ses collaborateurs sont partis sous d'autres cieux. Mais la dé-protection de la Nature continue. Certes M. Lepeltier ne peut être suspecté des mêmes aspirations que sa prédécesseure[1], mais force est de reconnaître que nous continuons à vivre de sales moments. Ce numéro d'*Action Nature* vous en apportera, une fois encore, la preuve.

Deux ans donc que nous vous apportons de tristes nouvelles. Et pourtant, malgré tout, vous avez été très nombreux à nous encourager, à nous soutenir. Et cela nous fait le plus grand bien. Vous êtes aujourd'hui près de 20 000 à recevoir *Action Nature*. A la lire, la rediffuser. Nous vous en remercions infiniment. ■

[1] Et pourtant, voir son discours hallucinant à l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération nationale des chasseurs : http://actionnature.chez.tiscali.fr/Docs/Lepeltier-FNC-210305.doc

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO



Des élus se mobilisent en faveur du oui…à l'Ours !

Si l'association nationale des élus de montagne, fidèle à elle-même et aux thèses qu'elle a toujours défendues, campe sur une position définitivement anti-ours (voir *Action Nature 21*), de très nombreux élus ont fait savoir à Pays de l'Ours ADET (www.paysdelours.com) qu'ils soutenaient le projet de restauration de la population d'ours annoncé par Serge Lepeltier le 15 janvier dernier.

Le 14 mars, quelques 57 maires pyrénéens, 18 conseillers généraux et régionaux, 19 députés et sénateurs et 18 personnalités politiques de tous bords ont fait connaître leur engagement en faveur du nécessaire renforcement de la population ursine. De quoi relativiser les gesticulations médiatiques des Lassalle et autres Bonrepeaux.

Pourtant, alors que le député-conseiller général-président de l'Institut Patrimonial du Haut-Béarn ne ménage pas sa peine pour dire tout le mal qu'il pense de l'Ours, du ministre, de ceux qui défendent l'ours et de l'Europe technocratique qui a engendré la terrible directive « Habitats », l'argent continue de couler à flot à l'IPHB. Comme si de rien n'était ! Les fonds publics du ministère de l'écologie, de la Région Aquitaine et même de l'Europe, via les fonds structurels ! Vraiment très fort. Chapeau l'artiste, qui crache dans la soupe et à qui on en ressert encore. Le ministère de l'écologie envisage même de suspendre (provisoirement ?) les lâchers d'ours en Béarn (un petit pas en avant et deux grands en arrière ?).

Il serait grand temps que le gouvernement prenne enfin des mesures de bon sens dans cette région. Depuis plus de dix ans, de très importantes sommes d'argent ont été confiées à l'IPHB qui n'a jamais tenu ses engagements quant au renforcement de la population d'ours. Aujourd'hui encore, alors qu'au vu de tous, cette structure milite contre le plan de sauvetage de l'ours en France, le ministère de l'écologie et la Région Aquitaine continuent à lui verser leur obole, comme s'ils ignoraient que cette organisation œuvre à l'inverse de ses engagements contractuels. Combien de temps cela durera-t-il ?

■ *Voir encart page suivante*



Vous êtes formidables !

A cette prise de position des élus, il convient de rajouter plus de 100 000 signatures réunies par la pétition Cap Ours que vous avez été nombreux à signer et à faire signer. Votre mobilisation en faveur de l'ours sera payante, et elle a de quoi nous redonner un peu de baume au cœur en ces temps difficiles pour la Nature. Cette pétition est toujours disponible sur le site d'Action Nature : http://actionnature.chez.tiscali.fr/Agir/Petition_Ours.pdf.
La concertation engagée par le Ministre de l'écologie bat son plein.
N'oubliez pas que vous pouvez vous exprimer sur ce sujet ô combien symbolique de la préservation de la Nature. Vous pouvez pour cela aller sur : http://www.ours.ecologie.fr . Vous pourrez y télécharger un très intéressant dossier de concertation ainsi qu'un questionnaire qui vous permettra de vous exprimer. Attention, vous n'avez plus que jusqu'au 30 avril pour cela. ■

L'ours en Suisse, plus vite que dans les Pyrénées?

La population d'ours de la région du Trentin, en Italie, va plutôt bien.

Entre 15 et 17 ours y vivent actuellement. Ils sont les descendants du dernier mâle de la population originale et de 7 femelles et 3 mâles provenant de la Slovénie qui ont été réintroduits dans la région du Parc national Adamello-Brenta entre 1999 et 2002. Depuis 2002, de nouveaux oursons voient le jour chaque année ; en 2004, 5 oursons sont nés de deux femelles. Le Parc et ses alentours offrent un milieu qui peut abriter une quarantaine d'individus.
Une étude récente du Kora (association suisse qui travaille essentiellement pour l'Office Fédéral de l'Environnement Suisse) financée par le WWF, a récemment étudié des expansions possibles de cette population vers la Suisse et a conclu que non seulement des habitats favorables existent, mais que des corridors biologiques pourraient favoriser de tels mouvements.
Petra Jacec, biologiste de la faune sauvage, a collecté de nombreux indices sur la population du Trentin et a modélisé les habitats favorables ainsi que les conditions environnementales des territoires potentiellement investis. Comme dans les Pyrénées, il a établi que les habitats potentiels préférés des ours dans les Alpes sont liés aux forêts suffisamment isolées, aux terrains escarpés ainsi qu'à un isolement relatif par rapport aux zones trop pratiquées par l'homme, avec une surface minimale de 50 km^2. Or ce type de caractéristiques se retrouve sur plusieurs territoires du sud-est de la Suisse (Engadine, Tessin, Grisons), territoires dont l'accès a été évalué selon les corridors possibles et leurs diverses difficultés.
Le Kora conclut que *« le corridor le plus court mesure 37,5 km et le plus long 87 km. Ces distances ne sont pas significatives pour les ours qui cherchent à s'établir : en 1972, l'ours légendaire « Ötsch » avait effectué un trajet de 300 km pour quitter la Slovénie et rejoindre la Basse-Autriche où il resta jusqu'à la fin de sa vie. Les distances moyennes effectuées (distance du lieu où ils sont nés au lieu dans lequel ils s'établissent) par les ours mâles sont de 145 km et pour les femelles de 65 km ».*
De là à dire que *« si la population du Trentin continue de se développer, l'arrivée des ours en Suisse n'est plus qu'une question de temps »*, on voudrait être aussi optimiste que le Kora... Car il est bien noté que le facteur humain risque d'entraver cette colonisation. En partie à cause du facteur touristique et de la pénétration intensive par l'homme de certains secteurs, mais plus encore du fait de l'agriculture. Quand on voit avec quelles difficultés s'effectue le retour du loup en Suisse, on a des raisons d'être sinon pessimiste, du moins prudent... ■



Cachez cette pollution que je ne saurais voir

Ces dernières semaines, à grand renfort de campagne de presse, on nous a annoncé l'arrivée sur le marché d'un tout nouveau sac plastique fragmentable. Issu de la recherche de l'industrie plastique de la Haute-Loire, ce sac aurait l'immense avantage, lorsqu'il est, comme trop souvent, dispersé dans la nature, de se fragmenter, et ainsi de disparaître de notre vue. Ce sac est présenté comme ayant toutes les qualités requises pour la sauvegarde de notre environnement.

« Ainsi le sac disparaît. Mais le polyéthylène reste...»

Mais à bien y regarder, ce sac a surtout pour qualité de maintenir l'économie des industriels qui chaque année en fabriquent quelques 18 milliards. Car en matière d'environnement, il y a beaucoup à redire. Comme son grand frère, l'abominable sac plastique qui s'accroche dans les arbres et les broussailles et souille nos rivages, ce sac fragmentable est composé de polyéthylène. Y est rajouté un adjuvant qui le rend fragmentable au bout de quelques semaines lorsqu'il est exposé à la lumière. Ainsi le sac disparaît. Mais le polyéthylène reste, . se contentant de se fragmenter en milliers de paillettes invisibles, mais extrêmement polluantes et dont la dégradation se compte en centaines d'années, tout comme pour un sac plastique ordinaire. Ainsi, seule la pollution visuelle disparaît. Le pollueur aura ainsi bonne conscience. Et continuera son œuvre de… « gros dégueulasse ». ■

Ne dites pas à ma mère que je suis ministre de l'écologie : elle me croit président de fédération de chasse…

En campagne pour le oui à la Constitution européenne, le ministre de l'écologie et du développement rural a rendu visite le 21 mars dernier à la puissante et très conservatrice Fédération Nationale de chasse à l'occasion de son assemblée générale.

Les responsables de la chasse française, qui dans leur cœur situent les institutions européennes au même niveau que les associations de protection de la Nature, se devaient (comme tous les groupes de pression anti-européens au cours des dernières semaines) de recevoir quelques offrandes en faveur d'un hypothétique oui. Les agriculteurs ont obtenu 10 jours de congés payés par le contribuable, les chasseurs se devaient d'être eux aussi récompensés. Depuis le temps qu'ils sont les ardents défenseurs de l'Europe…

Le ministre fut accueilli par le toujours très délicat Charles-Henry de Ponchalon, président de la FNC, qui en quelques mots résuma les attentes, de la grande institution cynégétique : *« J'espère que vous avez beaucoup de propositions dans votre gibecière, sinon, les chasseurs risquent d'avoir un vote d'humeur le 29 mai ».*

Sans vergogne, Serge Lepeltier y est allé d'un discours à faire pâlir de jalousie Roselyne Bachelot. Rien ne fut trop beau pour ces *« ambassadeurs de la nature »* : *« Vous êtes d'abord parmi ceux qui connaissez le mieux la nature » « le premier réseau de connaisseurs de la nature réparti sur le territoire national »* (NDLR : merci pour les associations de protection de la Nature). Et le ministre de la chasse de déclarer qu' *« il s'agit aujourd'hui davantage de gérer que simplement de protéger ».* C'est exactement ce que pensait l'ourse Cannelle la veille de sa rencontre avec un « gestionnaire »…

Après les flatteries, les cadeaux. Et là, rien ne fut trop beau. Le ministre a promis de *« simplifier les épreuves théoriques du permis de chasser ».* C'est vrai qu'il n'est point besoin de formation et compétence pour se balader dans ce qui nous reste de Nature avec un fusil dans les mains… .Pour saluer la bienveillance constructive des fédérations de chasse à la mise en place du réseau Natura 2000, il a *« demandé aux DIREN d'être particulièrement attentives aux demandes et propositions des fédérations départementales des chasseurs pour tout ce qui concerne la constitution du réseau Natura 2000 ».*

Quant à l'Office National de la Chasse (et de la Faune sauvage ?), il *« redevient la maison des chasseurs, avec pour vous une véritable majorité d'influence au conseil d'administration ».* Et pour rassurer plus encore les chasseurs de la noble assemblée, au sujet du nouveau contrat d'objectif de l'établissement [de moins en moins] public : *« soyez rassurés, ce contrat d'objectif ne sera adopté qu'avec le nouveau conseil d'administration* [Ouf !]. *Ce sera un moment important et symbolique »* ; c'est à dire sans la racaille écolo et technocrate qui grouille dans le conseil d'administration de l'office depuis la loi chasse 2000. L'ONC (fs ?) deviendra alors *« un irremplaçable instrument de promotion de la chasse et de sa culture. Au total : un office au service de la chasse et des chasseurs ».*

Bien sûr, le ministre se devait de remonter le moral de la cynégétique troupe des présidents de fédérations de chasse, en leur promettant de rallonger les périodes de chasse. En régionalisant par-ci (pigeons et grives) et bidouillant par là (perdrix au 1er septembre) ; en promettant, comme tant d'autres, d'aller à Bruxelles renégocier une fois de plus quelques largesses de la Commission européenne, pour un peu plus de tendresse envers les chasseurs français qui en ont tant besoin.

Même les prédateurs, petits et grands, ont été présentés sur l'autel de la compromission cynégétique. Leur sort sera examiné par le grand tribunal de l'Observatoire National de la Faune Sauvage et de ses Habitats.

Et le plomb, qui ne devrait plus être utilisé pour la chasse dans les zones humides, pourrait être autorisé jusqu'en 2006 (voir *Action Nature 21*).

Certains présidents de fédération de chasse n'ont pas caché leur scepticisme devant ce déluge de bonnes intentions, de flatteries et de promesses en tous genres. Lepeltier en aurait-il trop fait ? Il ne semble en tout cas pas très fier de lui : alors que tous ses discours sont en ligne sur le site du ministère de l'écologie, on ne trouve aucune trace de celui-ci. Curieux ?… Suspect [2].

Le premier ministre Jean-Pierre Raffarin y est également allé de son soutien aux nemrods français en envoyant une missive de plus au président de la Commission européenne. Puis ce fut au tour de Dominique Bussereau, le ministre de l'agriculture, de recevoir à la mi-avril une délégation de la fédération Nationale de chasse.

Tout porte à croire, par les temps qui courent, que pour obtenir quelque chose de ce gouvernement, il faut brandir la menace d'un NON au référendum pour la Constitution Européenne. Les associations de protection de la Nature et de l'environnement qui, depuis des décennies portent les directives européennes (oiseaux, habitats, eau, déchets…) contre vents et marées, et trop souvent contre les chefs de gouvernement de gauche et de droite (ceux là même qui aujourd'hui, nous demandent la main sur le cœur de construire l'Europe avec eux !) seraient bien inspirées d'y réfléchir à deux fois. Le OUI risque de coûter fort cher à la protection de la Nature. S'il n'est pas dans notre culture d'associatifs de monnayer nos voix, doit-on pour autant les mêler à celles qui auront été achetées de si vile façon ? A quand une classe politique digne de ce nom et porteuse de véritables aspirations pour notre environnement et pour les générations futures ? A quand une Europe qui se donnera les moyens d'une politique environnementale ambitieuse ? Le débat pour l'adoption de la Constitution Européenne aurait pu, aurait dû être l'occasion de la construire. Au lieu de cela, les quelques acquis durement conquis sont offerts en pâture à ceux qui ont toujours fait de l'Europe leur cible favorite. Comprend qui peut. Ou comprend qui veut… ■

[2] Action Nature comble en tout cas cette lacune, en publiant ce discours sur son site : http://actionnature.chez.tiscali.fr/Docs/Lepeltier-FNC-210305.doc

Chasse :la grande braderie continue et la protection des canards a du plomb dans l'aile

Sans doute pour tenter de convaincre les nemrods français de voter oui lors du prochain référendum, notre gouvernement s'apprête à faire une brassée de cadeaux aux maniaques de la gâchette.

En vrac, on peut citer :

- l'extension de la période de chasse de la perdrix grise dans le nord où il est bien connu que cette espèce se porte merveilleusement bien,

- l'ouverture de la chasse à la tourterelle turque en Guadeloupe : s'il est vrai que le classement gibier de cette espèce dans le département n'est pas absurde en soit, le fait qu'elle se cantonne au milieu urbain laisse t-il présager qu'on va autoriser la chasse en ville ?

- le report de l'obligation d'éjointer les appelants à « une date ultérieure », etc.

Parmi ces paquets cadeaux, on peut noter avec intérêt le report de l'interdiction des plombs de chasse dans les zones humides. Celle-ci, décidée par Yves Cochet en avril 2002, devait entrer en vigueur le 1er juillet 2005. Eh bien non, il sera dit que les chasseurs auront le dernier mot, même si le ministre fait concurrence à Ubu pour annoncer sa décision : il maintient l'interdiction, mais elle devient une « recommandation d'interdiction » et personne ne sera verbalisé s'il ne la respecte pas.

Personne ne remet en cause les conséquences écologiques graves du plomb des cartouches, dispersé chaque année dans le milieu naturel (8 000 tonnes par an dont 6 000 à cause de la chasse et les 2 000 autres par les ball-trap). Les études réalisées en conditions expérimentales par l'ONCFS ont montré que si la mortalité consécutive à l'ingestion d'un seul plomb N°4 était relativement faible (9%), elle devenait très importante (67%) dès l'ingestion de 3 plombs. Les publications sur le sujet sont innombrables et l'ensemble de la communauté scientifique reconnaît que ces plombs sont non seulement une source de mortalité insidieuse pour les oiseaux (particulièrement les coins-coins), mais aussi un facteur important de perturbation de leurs dynamiques de populations. Des impacts sur l'ensemble de la faune sont également repérables.

Faute de pouvoir contester les fondements de l'interdiction des munitions au plomb, les chasseurs, soucieux de protection des espèces, mettent en avant des troubles manifestes pour leur équilibre psychologique de gestionnaires de la faune, et une atteinte insupportable à leur portefeuille. Ils demandent aussi des études complémentaires alors que le problème est largement connu puisque de nombreux pays (dont 8 pays européens) ont déjà édicté cette obligation. Mais probablement le chasseur français a-t-il un comportement différent de ses congénères étrangers ? (ce qui n'est peut-être pas sans fondement).

Déjà en 2001, lorsque le Ministre avait annoncé son intention de régler le problème, les chasseurs avaient hurlé et obtenu un report à 2005 pour leur permettre de se former aux nouvelles munitions. Le rapport Baron avait à juste raison souligné l'importance de l'information des chasseurs et des armuriers. Bien évidemment, les fédérations de chasseurs n'ont rien fait, depuis 2002, pour informer et éventuellement former leurs ouailles.

En Grande Bretagne, où l'obligation d'utiliser des munitions non toxiques existe depuis 3 ans, les munitions disponibles peuvent être utilisées dans tous les fusils (y compris ceux éprouvés uniquement à 900 bars). En France, l'ONCFS a réalisé de nombreux tests avec le Banc officiel d'épreuve pour

les contrôles d'armes de Saint-Etienne et avec des chasseurs en situation réelle. Tous les fusils de moins de 30 ans peuvent tirer des munitions à grenaille d'acier. Dans certains cas, il peut être préférable de modifier le choke du fusil (ce qui coûte de 40 à 70 euros par tube). Et si certains chasseurs ont encore la pétoire du grand-père, ils pourront toujours l'utiliser pour chasser en plaine.

Comme le note un rapport de l'ONCFS : « Le passage aux cartouches non toxiques est une affaire plus complexe qu'il n'y paraît à première vue car, outre les objections d'ordre techniques ou économiques qui peuvent être levées relativement aisément, il se heurte à une forte résistance au changement et à un blocage en partie lié à la mauvaise réputation des cartouches de substitution, peut-être justifiée il y a 30 ans au début de leur mise au point. Dans ce domaine en effet, les rumeurs et le bouche à oreille ont largement pris le pas sur la rationalité et les faits rigoureusement établis ». Ce n'est, hélas, pas le seul domaine où les chasseurs se comportent de cette façon.

Le coût des cartouches à grenaille d'acier est actuellement un peu plus élevé que celles à grenaille de plomb, mais il faut dire que les seuls fabricants français qui en produisent le font pour l'exportation, faute de marché en France. Ils se limitent donc à de petites quantités. De toutes façons, comme le note le rapport de l'ONCFS déjà cité : « le surcoût des munitions non toxiques est supportable pour une personne qui tire 100 cartouches par an, mais peut devenir limitant pour un chasseur en utilisant annuellement 1 000, voire plus ». Les fanatiques du boum boum devront se limiter.

Enfin, on peut être surpris que les chasseurs aient déployé beaucoup d'énergie pour que la France ratifie l'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie alors que cet accord inclus l'interdiction de la grenaille de plomb dès l'année 2000.

On peut constater et regretter qu'une fois de plus, pour les responsables de la chasse, la psychologie et le portefeuille du chasseur prenne le pas sur la protection de la faune et des équilibres biologiques.

Notons que cette décision du gouvernement annule le dernier arrêté relatif à la protection de la nature signé par Yves Cochet et qui était encore vivant. *In memoriam*. ■

Pour en savoir plus :

http://www.univers-nature.com/dossiers/plomb/plomb11.html

http://www.gamebore.com/waterfowling-loads.asp (un site de fabricant de cartouches sans plomb, bien détaillé)

http://www.nobelsport.fr/ pour trouver des cartouches FOB ou TUNET.



Pigeons : On achève bien les baleines !

Rien ne va plus autour de la chasse à la française, la démagogie bat son plein, les espèces trinquent. Une fois de plus se sont les pigeons qui risquent de se faire plumer par le fleuron de l'ultra-chasse, à savoir les braconniers ardéchois et leur fédération de chasse. Après avoir braconné sur la quasi totalité du département, après avoir fait usage de violence à plusieurs reprises contre les écolos et autres ornithologues, le tout dans l'impunité la plus totale (voir *Action Nature 21*), voilà que le ministère de la chasse durable étudie le plus sérieusement du monde la demande de dérogation à la directive « Oiseaux » déposée par ces Nemrods fous furieux ! Bien sûr, nul dans ce ministère ne méconnaît les conditions drastiques définies par la Cour Européenne de Justice pour justifier d'une telle demande. Ni les [pauvres] fonctionnaires de cette maison en perdition, ni les conseillers du ministre. Les associations du Collectif Escrinet Col Libre les leur ont même rappelées par courrier (un de plus resté sans réponse…).
Aussi, ne pouvant feindre d'en ignorer les règles, notre ministère envisage, ni plus ni moins, de délivrer cette dérogation aux braconniers ardéchois pour raisons… scientifiques !!! Oui, vous avez bien lu. Tout comme le Japon justifie ainsi le massacre des baleines, la France, fraîchement dotée d'une charte de l'environnement, justifiera le massacre des derniers pigeons ramiers migrateurs (population en très grand danger) au nom de la science.
Ainsi, ce serait pour une recherche sur l'ADN de ces oiseaux que serait « légalisé » ce braconnage de masse. Le motif de cette recherche ? Pouvoir différencier les pigeons de la population migratrice de celle des autres populations (sédentaire et « petite migratrice »). Nos gestionnaires de la faune sauvage ardéchoise ne seraient ainsi plus des braconniers, mais des scientifiques œuvrant pour le bien de la biodiversité… Grâce à leur habile coup de gâchette et leur légendaire goût pour la science, ils pourront ainsi récupérer des kilos et des kilos de matériel génétique.
Tout a été bien pensé. Sauf que dans les cols pyrénéens, cette même population de pigeon ramier fait l'objet tous les automnes d'une chasse légale. Plus d'un million de pigeons sont tués tous les ans dans les Pyrénées. De quoi récupérer des tonnes du précieux ADN. De quoi assouvir la soif de connaissance de tous les ministères de l'environnement. D'ailleurs, dans ces mêmes montagnes franco-espagnoles, de telles études sont menées. Et de sans tuer ces pigeons : simplement en prélevant quelques plumes sur des oiseaux capturés au filet et relâchés.
Souhaitons que la raison l'emporte, et que cette mascarade ne soit qu'un mauvais scénario vite oublié. Et tant qu'à rêver, souhaitons qu'enfin, un jour, un gouvernement mette fin à ces pratiques scandaleuses et fasse enfin appliquer les lois. Pour les chasseurs, comme pour les non-chasseurs. Car pour l'heure, Bruxelles se fâche avec les dérogations bidons et autres fantaisies cynégétiques. La Cour Européenne de Justice examine en ce moment même la dérogation espagnole qui autorisait la chasse de ce même pigeon ramier au printemps sur certains sites. A lire les conclusions de l'Avocat général, il y a peu de chance que cette dérogation perdure bien longtemps. Le magistrat demande à la Cour de condamner le royaume d'Espagne. Cela ramènera-t-il la France à la raison ?
Il serait grand temps, car notre pays vit actuellement de drôles de choses. Comment en effet ne pas comparer la complaisance des pouvoirs publics envers les braconniers avec le zèle qu'ils mettent à punir sévèrement les faucheurs volontaires ? ■

Les chasseurs crachent une nouvelle fois dans la soupe et les députés UMP leur en resservent !

Malgré tous les énormes cadeaux fait aux chasseurs par le gouvernement de M Raffarin, et en particulier par le ministère de l'écologie et du développement durable (de la chasse durable ?…), et cédant à une nouvelle offensive des chasseurs, 110 députés UMP viennent de déposer un projet de loi visant à placer la chasse sous la tutelle unique du ministère de… l'agriculture !

Alors que la loi « chasse » de Mme Bachelot avait déjà doté l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage d'une double tutelle écologie/agriculture (loi du 30 juillet 2003), le fait est que le ministère de l'agriculture n'apporte pas un seul Euro au budget de l'établissement public, alors que le ministère de l'écologie, qui voit son budget en baisse continuelle depuis 2003, lui apporte un budget de plus en plus important (8 millions d'euros en 2005, plus de 20 millions d'euros prévus pour l'an prochain ! le tout avec les clefs de l'établissement public : la loi Développement des territoires ruraux donne aux chasseurs une majorité de sièges au conseil d'administration !).

Après avoir dépouillé ce qui reste du ministère de l'environnement, voilà que la Fédération Nationale de Chasse demande une nouvelle fois le « protectorat » du ministère de l'agriculture !

Les chasseurs et leurs amis parlementaires entendent retirer toutes responsabilités en matière de chasse au ministère de l'écologie au prétexte que ce problème serait traité de manière trop réductrice par ce ministère, qui le gèrerait d'un point de vue environnemental (sic). C'est donc un problème de fond, un problème culturel. Aussi longtemps que nos élus ne comprendront, ou feront mine de ne pas comprendre, que l'écologie est une thématique totalement transversale, rien ne pourra arriver de bon pour notre législation. Pour notre avenir. On constate, une fois de plus, que les députés UMP, au lieu de soigner la maladie, préfèrent casser le thermomètre.

Alors qu'un nouvel arrêté, visant à reculer encore un peu la date de l'interdiction des munitions contenant de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides, va être publié prochainement, cédant ainsi à une revendication inadmissible des chasseurs, alors que depuis 10 ans, pas moins de 5 lois « chasse » ont été votées en France, il souffle encore et de plus en plus violemment un vent de démagogie autour de la « chasse à la française ».

A l'approche du référendum sur la Constitution Européenne, ce nouveau caprice des dirigeants de la chasse est en passe de retenir toute la bienveillance de ces parlementaires qui entendent en faire une priorité. N'ont-ils rien de plus urgent et d'important à faire ? ■

Scandale : le Débat Public ose contredire le Conseil général de l'Orne. Vers la fin du progrès et de la civilisation?

Faisant suite à une forte mobilisation des habitants de l'Orne qui contestaient l'intérêt de la construction d'une infrastructure routière 2x2 voies [de plus] dans leur charmant département , et qui auraient préféré que soit plutôt étudiée la faisabilité de la remise en service de la ligne ferroviaire Caen-Flers, la Commission Nationale du Débat Public s'en est allée auditionner tout un chacun. Et ce faisant, a émis, ô suprême audace, de très fortes réserves quant à l'investissement pharaonique et destructeur.

Mais rien ne devant arrêter le progrès, le Conseil général de l'Orne a adressé le 14 mars dernier une motion en tous points remarquables à son homologue, le Conseil général du Calvados, maître d'ouvrage du projet.

Il y est notamment précisé que la Commission Nationale du Débat Public " *(...) fait la part trop belle aux élucubrations des nostalgiques de la lampe à huile et de la marine à voile, aux doux rêveurs inconditionnels de l'immobilisme, à certains khmers verts de l'écologie qui ne supportent pas la vue des autoroutes tout en les utilisant sans états d'âme et qui, dans le même temps, soutiennent la mise en place de batteries d'éoliennes sur les crêtes de notre territoire (...)*". Le Conseil général de l'Orne ne saurait admettre "*qu'il soit porté trop de crédit aux arguments de ceux qui prétendent, seuls, avoir le monopole de la protection de l'environnement et, à ce titre, s'opposent systématiquement à tous les projets. Il n'est pas raisonnable, il n'est pas juste, il n'est pas digne de s'opposer au développement de tout un territoire qui cherche à créer des emplois si utiles aux hommes et aux femmes qui ne cherchent qu'à travailler pour mieux vivre en famille (...).*"

Si, à de maintes occasions, nous avons déjà entendu mille fois de pareilles allégations, il est plutôt rare de la part de responsables (sic !) politiques de cracher (le mot n'est pas trop fort) sur les conclusions de la Commission Nationale du Débat Public. La violence des aménageurs, bétonneurs et autres araseurs de Nature ne finira pas de nous surprendre. Mais sans pour autant nous décourager. ■



Réforme des Parcs Nationaux: on brade !

Des députés en avait rêvé, J.-Pierre Raffarin l'a fait : le projet de loi portant réforme des statuts des Parcs Nationaux devrait passer en conseil des ministres courant mai, et sa première lecture à l'assemblée est prévue en juin.

A la commande politique expresse (de l'Elysée) de faire cette réforme pour pouvoir "sortir" de nouveaux parcs nationaux, s'était adjoint l'argument de la nécessité de toiletter le dispositif législatif afin de tenir compte des évolutions institutionnelles, notamment en matière de décentralisation, intervenues depuis la création des parcs, en 1960. En plus de ces deux objectifs, un autre est rapidement apparu, non moins déterminant : celui de répondre aux demandes incessantes d'une partie des élus locaux, relayés par des députés, d'assouplir le cadre législatif et réglementaire régissant les Parcs Nationaux (PN).

Le résultat, c'est que le nouveau projet de loi affaiblit considérablement le dispositif précédent, faisant des PN des sortes de supers parcs régionaux, dont la protection en zone centrale (le "cœur", dorénavant), affaiblie sous certains aspects, est le prétexte pour "développer" la zone périphérique ("aire d'adhésion").

L'architecture est simple : un cœur, une aire d'adhésion basée sur le volontariat, une charte qui détermine les orientations de gestion. Le problème, c'est que le cœur lui-même est moins protégé qu'auparavant puisque de nombreuses possibilités de dérogations ou autorisations y sont prévues ; que la charte n'est absolument pas cadrée dans ses ambitions et missions de protection (ni cahier des charges prévu, ni charte-type) ; que l'aire d'adhésion est régie par la bonne volonté et le volontariat, et qu'une collectivité peut y choisir de ne pas valider la charte par une enquête publique (plus commode, ses documents de planification -urbanisme, par exemple- n'auront pas à être compatibles avec ladite charte).

On doit malheureusement ajouter à ces éléments négatifs plusieurs points (renvoyés au décret d'application, non communiqué à ce jour) : la composition du conseil d'administration du parc n'est pas précisée, ce qui au vu des versions précédentes du texte fait craindre un déséquilibre au profit des élus locaux, l'Etat abandonnant son rôle de régulateur ; il n'est pas fait mention du Conseil Scientifique, de ses missions, de la conformité de ses avis pour ce qui concerne le cœur du parc ; les possibilités d'appel de décisions du CA auprès du ministère de tutelle ne sont plus précisées, etc.

Avec ce projet, les Parcs Nationaux en tant qu'outils de protection les plus élevés de notre dispositif législatif auront vécu, et la porte sera ouverte à des parcs "à la carte", à géométrie variable, considérablement affaiblis pour ce qui concerne les missions de préservation et largement mis sous l'influence directe des élus locaux, dont les volontés de protection du patrimoine naturel ne sont pas ce qui se rencontre le plus fréquemment.

En matière de protection des milieux et des espèces, il est possible d'articuler intelligemment l'approche réglementaire et les dispositifs contractuels, à condition d'avoir des ambitions et des objectifs clairs : ce projet de loi choisit l'inverse, l'Etat se démettant de ses responsabilités d'impulseur, médiateur, régulateur au profit de politiques d'aménagement et de "développement" locales dont on a pu constater au long des décennies les dommages qu'elles ont pu causer à la nature. ■